



Aide médicale d'Etat : un durcissement injuste

Le gouvernement Lecornu II a remis sur la table le décret relatif aux modalités d'admission des demandes d'aide médicale de l'Etat (AME). Ce texte, déjà évoqué à l'époque du gouvernement Bayrou, revient avec un durcissement inquiétant des conditions d'accès à ce dispositif essentiel.

Si la traduction de certains documents n'est plus nécessaire, le décret impose toutefois des documents plus récents et plus complets, ajoutant ainsi des obstacles administratifs à des personnes déjà en grande précarité. Désormais, les documents destinés à attester l'identité du demandeur et celle des personnes à sa charge devront comporter une photographie d'identité pour les personnes majeures. Le cadre qu'il pose est clairement coercitif et témoigne d'une volonté politique de restreindre, plutôt que de garantir, l'accès aux soins pour toutes et tous.

Alors même que l'AME est peu sollicitée et que ses bénéficiaires représentent une part infime des dépenses de santé, ce nouveau tour de vis administratif ne fera qu'éloigner encore davantage les personnes en situation irrégulière des soins essentiels.

Nos organisations dénoncent ce décret, en totale contradiction avec les valeurs d'universalité et de solidarité qui fondent notre politique de santé, et qui participe d'une logique de stigmatisation. L'aide médicale de l'Etat est l'expression même de notre solidarité collective et assure le respect du droit fondamental à l'accès aux soins, consacré par notre Constitution et par la Déclaration universelle des droits de l'homme.